

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU LUNDI 10 JUILLET 2023 à 18 heures 30

L'an deux mille vingt-trois et le lundi dix juillet à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pascal ETCHART, Maire.

Etaient Présents : Pascal ETCHART, Olivier VARIN, Marie-Laure CAPITAIN, Matthieu PAPPALÉPORÉ, Pascal LHOTE, André BLANCHARD, Jacqueline ROBINET et Josette ROUGET

Absente excusée : Maryse DEPUYDT, ayant donné pouvoir à Marie-Laure CAPITAIN

Secrétaire de séance : Olivier VARIN

❖ APPROBATION DU PROCES-VERBAL du 01/06/2023

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité sous réserve des modifications demandées.

❖ MATERIEL BOULANGERIE BOUTIQUE (VITRINES)

La SARL « La GRIGNETTE », représentée par son gérant Monsieur DE BRUIN met en vente l'intégralité du matériel présent dans la boutique au prix de 14 000 € prix « net », compris comme « TTC ».

La TVA devrait pouvoir être récupérée, mais pas avec le FCTVA.

Le Fonds de Concours de la Communauté de Communes pourrait être activé.

La compétence « commerces » est, semble-t-il, passée à la Région. Un contact sera pris pour demander une éventuelle subvention.

L'achat de ce matériel est accepté à l'unanimité.

DELIBERATION

❖ MATERIEL BOULANGERIE FOURNIL

L'entreprise CVEA propose à la Commune de reprendre le contrat de location du matériel présent dans le Fournil, à savoir 43 loyers de 1279,87 €.

A l'issue de ces loyers, le matériel appartiendrait à la Commune.

Marie Laure CAPITAIN tient à rassurer le Conseil Municipal : les loyers perçus par la Commune couvrent une partie des emprunts.

Olivier VARIN n'approuve pas l'achat de ce matériel sans même avoir trouvé un candidat pour reprendre la boulangerie.

Jacqueline ROBINET évoque la possibilité de payer ce matériel en une ou plusieurs fois, mais sans passer par le contrat de location.

L'achat de ce matériel est soumis au vote :

6 voix pour

3 voix contre (Olivier VARIN, Maryse DEPUYDT, André BLANCHARD)

L'achat du matériel du Fournil est adopté selon des modalités qui restent à définir.

DELIBERATION

❖ TRAVAUX BOULANGERIE

Diverses entreprises ont été contactées concernant la toiture de la boulangerie, coté rue (au dessus de la boutique et du fournil).

Un devis a déjà été réalisé (entreprise MATTON).

D'autres devis sont en cours (entreprise ROY, CCF ...).

Monsieur le Maire attire l'attention sur l'état de la charpente : certaines pièces seront à remplacer, la charpente est à reprendre.

Le plancher ne sera pas inclus dans les travaux à réaliser.

Les travaux ne devront pas dépasser 100 000 € HT. Dans le cas contraire, il faudra procéder à un appel d'offres sous couvert d'un architecte.

Le choix de l'entreprise sera réalisé ultérieurement.

Il faudra faire attention aux délais pour les différentes demandes de subventions, en particulier pour le Pacte Territoire. La DETR et la région seront sollicitées.

❖ AFFAIRES DIVERSES

Il est décidé de revoir les prix de la location de la salle des fêtes et des concessions de cimetière lors d'un prochain Conseil.

Des problèmes de stationnement récurrents sont constatés, en particulier en bas de la route de Varennes, à proximité du carrefour. La mise en place d'une signalisation horizontale est à l'étude.

Le revêtement de la chaussée Rue du Moulin est dégradé. La mise en place d'enrobé à froid dans les trous est envisagée.

Quelques plaques d'égout font du bruit au passage des véhicules, Rue du Lavoir. La Communauté de Communes a été contactée à ce sujet.

L'animation musicale « Garçon la Note » se produira le mardi 29 août.

Selon les vœux de la Communauté de Communes, cette animation devra avoir lieu devant l'Auberge, en partie sur la chaussée. Cette nouvelle organisation implique quelques problèmes logistiques (mise en place, sécurisation ...)

La location ou l'achat de plots en béton est à l'étude. Ces plots pourraient servir à d'autres manifestations.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20H00

Le Maire
Pascal ETCHART

The image shows the official seal of the Mairie de Carisey, which is circular and contains a coat of arms. Below the seal is a handwritten signature in blue ink, which appears to be 'Pascal Etchart'.